

Montréal, le 10 décembre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande prioritaire visant l'approbation des caractéristiques de
contrats de GNR
Dossier de la Régie : R-4008-2017**

Dans sa correspondance en date du 26 novembre 2019, Énergir dépose auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) dans le dossier mentionné en objet une demande visant l'approbation des caractéristiques de contrats de GNR.

Tel que mentionné dans sa décision D-2019-170, la Régie convoque une audience sur ce sujet **le 13 décembre 2019 à 9 h**, dans ses locaux, afin d'entendre les participants intéressés.

Aux fins de planification de cette audience, la Régie souhaite connaître la manière dont Énergir entend présenter sa preuve. En particulier, la Régie lui demande d'indiquer si elle prévoit présenter un seul ou plusieurs panels, en précisant, pour chacun d'eux, les enjeux qui seront traités et la liste des témoins prévus.

En fonction des réponses d'Énergir, la Régie demande à chaque participant de lui transmettre les informations suivantes :

- le temps requis pour la présentation de sa preuve, le cas échéant, et de son argumentation ainsi que la répartition de ce temps;
- la liste et la qualification demandée de son ou de ses témoins, le cas échéant;
- le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie, de la part d'Énergir, **au plus tard à 12 h, le 11 décembre 2019** et, de la part des intervenants, **au plus tard à 16 h, le 11 décembre 2019**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml